DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Délibération n°2026.11.196.B

Versement d'une participation financière à l'association Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16) pour le développement de la maison Sport Santé GrandAngoulême : avenant n°3 à la convention du 24 janvier 2023

LE DIX NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 novembre 2026
Secrétaire de Séance: Michel GOMEZ

Membres en exercice: **29**
Nombre de présents: **20**
Nombre de pouvoirs: **8**
Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Eric BIOJOUT, Thierry BOUILLEAU, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Gérard DESAPHY, François ELIE, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Elise VOUVET, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Xavier BONNEFONT à Isabelle MOUFFLET, Maud FOURRIER à Thierry BOUILLEAU, Hélène GINGAST à Calixte ROCHETEAU, Samantha LANDREAU à Elise VOUVET, Stéphanie MARCHAND à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Luc MARTIAL à Michaël LAVILLE, Pascal MONIER à François ELIE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Gérard DESAPHY,

Excusé(s): Yannick PERONNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_196B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2026	**DÉLIBÉRATION N°2026.11.196.B**

Rapporteur : Madame VOUVET

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION DE LA CHARENTE (DAC-16) POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MAISON SPORT SANTE GRANDANGOULEME : AVENANT N°3 A LA CONVENTION DU 24 JANVIER 2023

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Enjeux : [10703 -1) SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION]

La Maison Sport Santé GrandAngoulême est labellisée Maison Sport Santé par le ministère de la Santé et par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative.

Depuis son ouverture au 1er février 2023, entre 300 et 400 personnes sont orientées chaque année par leur médecin vers cette structure et bénéficient d'un accompagnement, dans le cadre du dispositif sport sur prescription médicale.

Le bon fonctionnement de la Maison Sport Santé est assuré grâce à un partenariat avec l'association Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16), dans le cadre d'une convention, approuvée par délibération n°25 du conseil communautaire du 24 janvier 2023. Cette association propose, dans le cadre de ce partenariat, des activités et des services en lien avec le sport santé au sein de la Maison Sport Santé GrandAngoulême, assurés par du personnel formé à l'activité physique adaptée.

Le bureau communautaire du 27 juin 2024 a par ailleurs approuvé, par délibération n°96 B, l'adhésion de GrandAngoulême à cette association.

La Maison Sport Santé fait l'objet d'une forte fréquentation et le nombre d'ateliers d'activité physique adapté est aujourd'hui limité par les ressources humaines disponibles.

Il est donc proposé un avenant n°3 à la convention du 24 janvier 2023 définissant les modalités administratives, techniques et financières de collaboration entre GrandAngoulême et le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16) dans le cadre de la Maison Sport Santé.

Cet avenant prévoit le versement d'une participation financière de GrandAngoulême à l'association DAC-16 dans le cadre de ce partenariat, d'un montant de 12 600 € pour l'année 2026. Cette participation financière a pour objectif de participer au renfort opérationnel en ressources humaines depuis mars 2025. Ce renfort, à hauteur de 0,68 ETP, permet notamment d'augmenter le nombre de bénéficiaires pris en charge et le nombre d'ateliers d'activités physiques proposés par la Maison Sport Santé GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_196B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de cette participation financière, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention du 24 janvier 2023 passée avec l'association Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16) pour le fonctionnement de la Maison Sport Santé ainsi que le versement d'une participation financière de 12 600 € à ladite association pour l'année 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant n°3 à la convention du 24 janvier 2023 entre GrandAngoulême et l'association Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16).

Pour : 28 **Contre :** 0 **Abstention :** 0 **Non votant :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_196B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

Avenant n° 3 à la convention de partenariat entre GrandAngoulême et le Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16) pour le fonctionnement de la Maison Sport Santé

Entre

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex
Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°XXXXXX du bureau communautaire du 19 novembre 2026.

Et
L'association Plateforme territoriale d'Appui de la Charente, domiciliée Centre des affaires du pôle, 20 impasse de Valenceau - ZI n°3, 16 160 Gond-Pontouvre, représentée par Madame Véronique Hantzberg, en sa qualité de Présidente.

Vu la délibération n°25 du 24 janvier 2023 approuvant la convention de partenariat entre GrandAngoulême et PTA16 pour la Maison Sport Santé,

Vu la délibération n°96B du 27 juin 2024 relative à l'adhésion de GrandAngoulême à cette association,

Vu l'avenant n°1 à la convention du 24 janvier 2023, approuvé par délibération du bureau communautaire du 5 décembre 2024 pour le versement de la participation financière 2024,

Vu l'avenant n°2 à la convention du 24 janvier 2023, approuvé par délibération du bureau communautaire du 4 décembre 2025 pour le versement de la participation financière 2025,

Art 1 : Objet de l'avenant n°3

Depuis 2023, le bon fonctionnement de la Maison Sport Santé a été assuré grâce à un partenariat avec l'association Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16), dans le cadre d'une convention, approuvée par délibération n°2023.01.025. Cette association propose dans le cadre de ce partenariat des activités et des services en lien avec le sport santé au sein de la Maison Sport Santé GrandAngoulême, assurés actuellement par un équivalent temps plein.

La Maison Sport Santé fait l'objet d'une forte fréquentation et le nombre d'ateliers d'activité physique adapté est aujourd'hui limité par les ressources humaines disponibles.

Cet avenant envisage le versement d'une participation financière de GrandAngoulême à l'association DAC-16 dans le cadre de ce partenariat, d'un montant de 12 600 € pour l'année 2026. Cette aide financière a pour objectif de participer au renfort en ressources humaines opérationnel depuis mars 2025. Ce renfort, à hauteur de 0,68 ETP, permet notamment d'augmenter le nombre de bénéficiaires pris en charge et le nombre d'ateliers d'activités physique proposés par la Maison Sport Santé GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_196B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026

Art.2 : Participation financière de GrandAngoulême et modalités de versement

Les modalités de versement sont les suivantes :

GrandAngoulême versera la totalité de cette somme à la signature du présent avenant.

GrandAngoulême se libérera de la somme due en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du

Domiciliation: Association Plateforme Territoriale d'Appui de la Charente
20 impasse de la Valanceaude ZI n°3
16160 Gond-Pontouvre

Les autres articles de la convention sont inchangés

Fait à Angoulême, le 19/11/2026

Pour GrandAngoulême

P/Le Président,
La Conseillère déléguée, membre du bureau,

Elise VOUVET

Pour l'Association DAC-PTA 16,

La Présidente

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20261119-2026_11_196B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2026
Publication : 26/11/2026